

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le 15 octobre 2020 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, 1^{er} Vice-Président, en vertu de la convocation faite le 8 octobre 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	38
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	43
- ont voté pour	27
- ont voté contre	9
- se sont abstenus	7

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROUSSINON, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Raphaël LEONE par Alain SIMONET (pouvoir), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléant), Jérôme ROUSSINON par Martine MENISSIER (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Julien VALENTIN (excusé).

DÉLIBÉRATION N° 952-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : Dégrèvement sur facture d'eau Aéroclub d'Écury-sur-Coole

Le conseil nomme M. Eric PIGNY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société VEOLIA a adressé un courrier à la communauté de communes le 23 mars 2020 concernant une fuite d'eau potable après compteur suite à des travaux d'assainissement pour l'aéroclub d'Écury-sur-Coole. Cette fuite représente une consommation de 8 172 m³ contre 354.67 m³, moyenne de consommation habituelle.

La société VEOLIA précise que les travaux de réparation ont eu lieu en juin 2019 et elle propose un dégrèvement de 10 313.07 € TTC à la charge de la communauté de communes.

La commission Environnement, réunie le 12 octobre 2020, propose un dégrèvement de 50 %, soit 5 136.53 € TTC, et de laisser à l'aéroclub et la commune d'Écury-sur-Coole la prise en charge du montant restant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE que la société VEOLIA opère un dégrèvement de 5 130.53 € TTC sur la facture d'eau potable de l'aéroclub d'Écury-sur-Coole.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2020.10.29 10:03:59 +0100
Ref:20201021_104202_1-2-O
Signature numérique
le Président